

COMMUNE D'ORIOLE EN ROYANS
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 03/07/2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 03/07/2023 à 18 h 00, suite à la convocation du 16/06/2023, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques DALLON, Maire.
Tous les Conseillers Municipaux étaient présents sauf Christelle CORRARO, Laurent LEMAITRE, Franck SECCHI
Secrétaire de séance : Marc RONDIN

I – DELIBERATIONS

1°) Raccordement au réseau BT alimentation de la construction de M. Benoit DEROUX, à partir du poste Les Fauvés, remboursement par M Benoit DEROUX de la participation communale d'un montant de 1 980.06 €.

Dans le cadre des travaux de raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de M. Benoit DEROUX, situé au chemin de Fogés à partir du poste Les Fauvés, dans le projet définitif, il est prévu une participation communale d'un montant de 1 980.06 €. A la signature du devis avec le SDED, Monsieur Benoit DEROUX s'est engagé à rembourser cette participation lorsque les travaux seraient terminés.
A ce jour, les travaux sont terminés et la mairie a reçu pour payer cette somme.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à demander le paiement de la somme de 1 980.06 € à Monsieur Benoit DEROUX correspondant à la participation communale des travaux concernant le raccordement au réseau BT alimentation de sa construction sur poste Les Fauvés. Un titre de recette sera envoyé à M. Benoit DEROUX pour la somme de 1 980.06 €.
- AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2°) Schéma directeur d'eau potable et de défense extérieur contre les incendies – Délibération n°3 : Attribution du marché d'études

VU :

- le Code général des collectivités territoriales,
le Code de la commande publique,
la délibération n°2 relative au lancement d'une consultation pour un marché d'études pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable et de défense extérieur contre les incendies

CONSIDÉRANT :

le projet de marché public d'études et le plan de financement prévisionnel soumis par l'assistant à maîtrise d'ouvrage,
la consultation lancée selon une procédure adaptée le 29/03/2023 avec une date limite de remise des offres fixée le 20/04/2023
les 3 offres reçues pour la-dite consultation
le rapport d'analyse des offres remis par l'assistant à maîtrise des offres (version définitive datée du 21/04/2023), présenté en commission le 15/06/2023, classant l'entreprise ALP'ETUDES INGENIEURS CONSEILS première avec une note de 94/100
la décision de ne pas engager de négociation prise par le comité de pilotage
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres,
- **DÉCIDE** d'attribuer le marché à ALP'ETUDES INGENIEURS CONSEILS, pour un montant de 30 600 € HT,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer toutes pièces afférentes à cette délibération,
- **DIT** que cette délibération sera notifiée au Préfet, au Conseil Départemental de la Drôme, assistant du maître d'ouvrage, et au Trésorier Payeur,
- **DIT** que la présente délibération sera affichée conformément à la législation en vigueur.

Séance levée à 19 h

Le Maire,
Jean-Jacques DALLON

Le secrétaire de séance,
Marc RONDIN